

Tribune libre

SNEC et FRAPES ou la synthèse d'un syndicalisme universitaire dévoyé

Par Serge LOUNGOU*

Libreville/Gabon

CES dernières semaines, la question des « vacations » a donné lieu, à l'Université Omar Bongo (UOB), à une agitation digne d'une tragi-comédie. Le chef de la section locale du Syndicat national des enseignants chercheurs (SNEC) s'y est particulièrement distingué en multipliant les coups de menton et bombements de torse devant la presse. Les moments les plus marquants de cette mise en scène auront été ses interviews télévisées devant le rectorat, à chaque fois engoncé dans un accoutrement paramilitaire. Visiblement grisé par le « succès » médiatique de son « combat », il s'est laissé aller jusqu'à faire pénétrer des journalistes dans les locaux de l'agence comptable de l'UOB, exposant ainsi, au regard de ces intrus, le rictus désapprobateur de nombreux collègues surpris devant les guichets de paiement.

Ce spectacle pathétique a fait le tour des médias et des réseaux sociaux. Quelques semaines auparavant, il s'était illustré en allant s'enquérir auprès des tenanciers d'échoppes installées au sein du campus du montant des loyers versés à l'UOB – alors qu'il aurait été de bon ton de mener cette démarche auprès des services décentralisés du Trésor public logés dans la même enceinte. Pendant ce temps, son alter ego de la Force de réflexion et d'action pour l'enseignement supérieur (FRAPES), moins démonstratif, a choisi de hanter presque quotidiennement les couloirs des services financiers, à la recherche de la moindre « info » sur le paiement des « vacations ». Tout ceci prêterait à sourire si l'image de l'université et la réputation de ses acteurs n'en étaient pas écornées.

De fait, au fil des années, cette question des « vacations » prend une tournure toujours plus invraisemblable à l'UOB : grèves des enseignements, confiscation des notes, barricades au portail central, telle est la panoplie incomplète des méthodes dont usent les enseignants « syndiqués » pour exiger le paiement des « vacations ». Ce chahut se produit généralement à trois moments de l'année : la veille des départs en vacances ; la rentrée scolaire ; l'approche des fêtes de fin d'année. Le reste du temps, c'est comme qui dirait l'électrocardiogramme plat, aucun autre sujet ne suscitant de mobilisation de la part du SNEC et de la FRAPES. Faut-il en conclure que la raison d'être de ces deux entités est la revendication du paiement des « vacations » ? Quid de la construction académique et morale de l'Université ?

ENJEUX PÉDAGOGIQUES • Tout porte à croire que le SNEC, figure emblématique du syndicalisme universitaire national, dont la FRAPES est le rejeton, n'a pas été imaginé prioritairement comme un cadre de réflexion voué à cette construction. Né dans l'effervescence de la révolution surréaliste du début des années 1990, il semble que ses architectes l'aient conçu fondamentalement comme un instrument de revendication politique et sociale. Ainsi lui doit-on, en particulier, la régularisation de nombreuses situations administratives ainsi que l'instauration de la Prime d'incitation à la recherche et autres indemnités salariales au profit des universitaires.

L'histoire retiendra aussi que le SNEC et la FRAPES ont œuvré, en concertation avec les pouvoirs publics, à la mise en place, en 2015, d'un nouveau système de rémunération plus juste et équitable pour les enseignants-chercheurs. Si l'on excepte ces batailles sociales, on ne trouve pas trace d'engagement sérieux de ces deux syndicats sur le terrain académique.

Jusqu'à preuve du contraire, ni le SNEC, ni la FRAPES sections UOB ne se sont encore prononcés, de façon audible, sur les véritables enjeux pédagogiques (système LMD et ses défis, qualité des offres de formation, sélection des étudiants entre les cycles...) et d'ordre éthique (multiplication des cas de plagiat chez les enseignants, soupçons de harcèlement sexuel sur des étudiantes, encadrement des travaux contre contentement en tous genres, business des supports pédagogiques...). Plusieurs aspects témoignent même de ce que ces deux faces de Janus ramment à contre-courant : présence à leur tête d'enseignants de rang A ; non-renouvellement des bureaux directeurs depuis plus d'une décennie ; flou artistique entourant le nombre réel de leurs adhérents ; rejet par le SNEC « national » de l'augmentation des frais de scolarité comme stratégie d'autonomisation financière des Universités ; velléité déclarée du SNEC-UOB de financer son fonctionnement à partir des ressources propres de l'Université...

CLASSEMENTS AFRICAINS • En 2010, un rapport d'évaluation commis par l'Agence universitaire de la Francophonie se concluait en ces termes : « L'UOB est à la croisée des chemins : ou bien elle continue sa descente aux enfers et s'engagera alors dans un état irréversible d'agonie ou de mort clinique ; ou bien elle trouve l'intelligence stratégique nécessaire à sa revitalisation et pourra alors redevenir le fleuron de l'enseignement supérieur au Gabon ». Cette mise en garde cinglante ne semble pas avoir produit d'électrochoc.

Ainsi l'UOB continue-t-elle de cumuler les déficits et les hérésies : absence dans les classements africains ; faible ancrage des traditions académiques (rentrée solennelle, collation des grades) ; rejet manifeste de toute forme d'organisation à caractère intellectuel (corporations scientifiques, sociétés savantes) ; professeurs « titulaires » sans chaires ; prédominance de la recherche solitaire ; instabilité du calendrier académique ; faible attrait sur les étudiants étrangers (en particulier

les ressortissants des communautés étrangères extra-africaines) ; incapacité notoire des acteurs universitaires à rechercher des financements additionnels ou alternatifs à la subvention de l'État... La liste des faiblesses structurelles de notre université est si longue qu'on leur consacrerait plus d'une thèse.

Depuis plus de deux décennies, l'UOB vit au rythme des grèves et des « mouvements d'humeur » des enseignants et des étudiants. Au point que sa réputation s'en trouve désormais gravement écornée : « poubelle », « dépotoir », « université moutouki », l'opinion publique nationale ne tarit pas d'épithètes péjoratives à l'égard de la première université du pays. Qu'il semble très éloigné de nous le temps où, dans les années 1970, l'UNG, sa devancière, était qualifiée d'« Université la plus gauchiste » d'Afrique francophone par les milieux de la droite française, signifiant par là qu'elle en était une des plus dynamiques. Qu'elle paraît lointaine l'époque où, dans les années 1980, l'UOB accueillait des contingents d'étudiants venus des Comores, du Zaïre, d'Angola, de Mauritanie ou de Haute Volta. Depuis lors, le « vent mauvais », qui a littéralement balayé le primaire et le secondaire publics au cours de la décennie 1990, souffle dangereusement dans sa direction. Les manifestations de cette « descente aux enfers » sont connues : dépha-

sage par rapport à l'horloge académique internationale ; inachèvement des programmes d'enseignements ; baisse générale du niveau des étudiants (donc des futurs enseignants) ; élévation du taux d'échec ; décrédibilisation des diplômes au Gabon comme à l'étranger...

La reconstruction académique et morale de l'UOB s'impose à tous comme un impératif catégorique, sinon vital : sauver du naufrage irréversible le plus gros ascenseur social du pays. Il va de soi que cette œuvre de « revitalisation » ne peut incomber à la seule administration universitaire ; elle nécessite l'implication active des organisations syndicales.

Dans cette perspective, le SNEC et la FRAPES se doivent de changer de paradigme, à savoir : passer de la doctrine de revendication (dont l'instrument est le « cahier des charges ») à la doctrine de construction (dont l'outil est la « vision stratégique »). Posons-nous cependant la question : les responsables actuels de ces deux structures syndicales ont-ils seulement la volonté et les capacités d'impulser une telle transformation des mentalités ? Plusieurs faits incitent à en douter.

*Maître de Conférences en géopolitique
Ancien Chef du département de géographie
Conseiller du Recteur de l'UOB



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ AUX EMPLOYEURS

La Direction Générale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) porte à la connaissance des Employeurs non à jour de leurs cotisations de l'Assurance Maladie Obligatoire pour les périodes allant du 3^{ème} Trimestre 2015 au 4^{ème} Trimestre 2017, de bien vouloir procéder à la régularisation de leurs situations **au plus tard le 28 février 2018.**

Passé ce délai, ils se verront appliquer les pénalités suivantes :

- Majoration pour non déclaration des salaires, 25% (art.47-Ord.0022).
- Majoration pour paiement tardif 2% (art.2-Ord.0022).

A titre de rappel, le recouvrement des cotisations sociales liées à l'assurance maladie est assuré par la Direction du Recouvrement et du Contentieux de la CNAMGS depuis le 3^{ème} trimestre 2015.

Les bureaux de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sont situés au quartier Glass (entre la station Oil Libya et l'immeuble Hassan Hejeij).

Pour les cotisations de l'Intérieur du pays, prière de vous rapprocher des Délégations Provinciales CNAMGS de vos localités respectives.



Echangez avec nous sur
facebook/cnamgs

Fait à Libreville, le 15 février 2018

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

